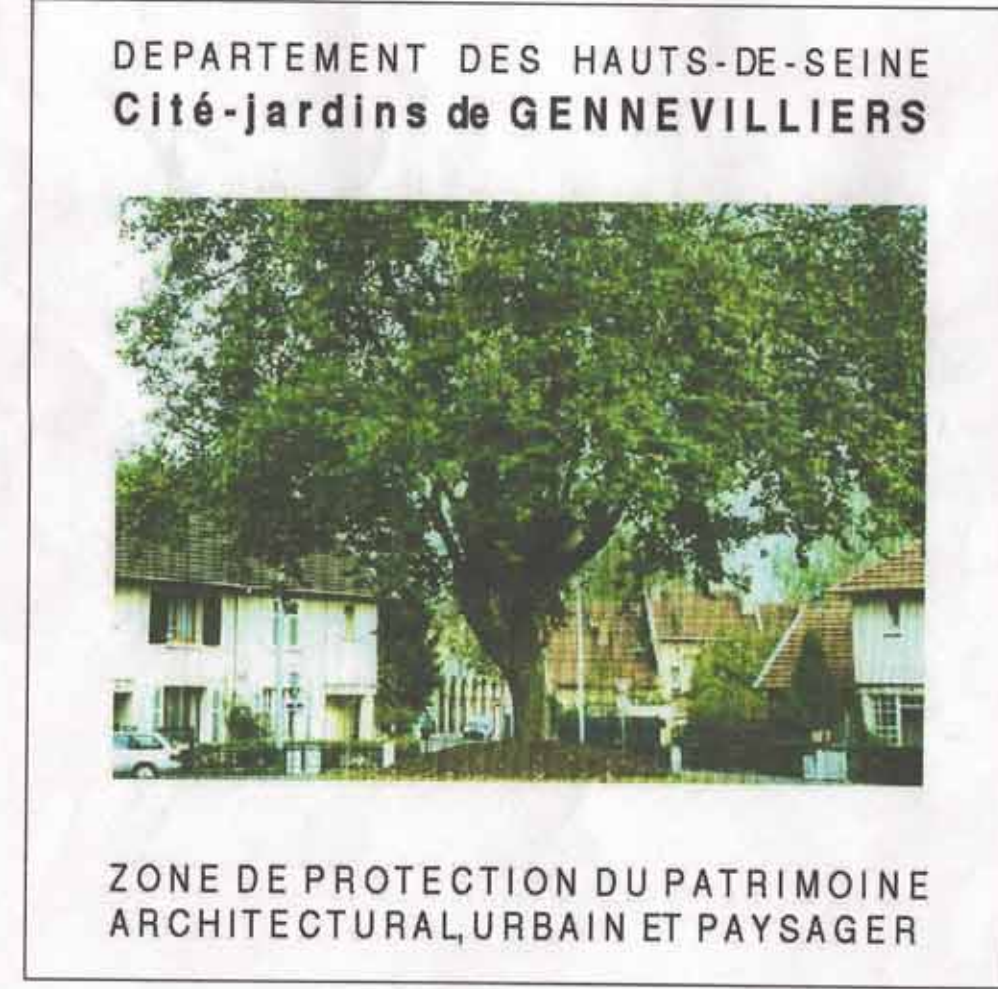




- LEGENDE DU PLAN DE LA ZPPAUP DE LA CITE-JARDINS DE GENNEVILLIERS
- 1- LIMITES DE LA ZPPAUP
- 1/1 - PERIMETRE GENERAL DE LA ZPPAUP - ZONE UP (LIMITES DE L'ANCIEN PARC DU CHATEAU)
- 1/2 - PERIMETRES DE ZONES
- ZONE UPa AFFECTEE AUX "PAVILLONS"
- ZONE UPb AFFECTEE AUX "HABITATIONS COLLECTIVES"
- ZONE UPc AFFECTEE AUX "EQUIPEMENTS PUBLICS REMARQUABLES"
- ZONE UPd COMPORTANT UN TISSU MIXTE N'APPARTENANT PAS AU PROJET D'ORIGINE DE LA CITE-JARDINS ET DONT LA MUTATION N'EST PAS ENVISAGEE
- 1/3 - PERIMETRES DES SECTEURS
- SECTEUR UPb1 COMPORTANT LES HABITATIONS COLLECTIVES DU PROJET D'ORIGINE DE LA CITE-JARDINS
- SECTEUR UPb2 COMPORTANT UN TISSU MIXTE ET DESTINE A RECEVOIR A TERME DES HABITATIONS COLLECTIVES SOUS FORME D'OPERATION D'ENSEMBLE
- 2- BATI
- 2/1 - IMMEUBLE A CONSERVER (PAVILLON, HABITATION COLLECTIVE, EQUIPEMENT COLLECTIF)
- 2/2 - IMMEUBLE POUVANT ETRE REMPLACE
- 2/3 - REZ-DE-CHAUSSÉES COMMERCIAUX A CONSERVER / RETROUVER
- 2/4 - CLOTURES / PORTIQUES MACONNES / GRILLES A CONSERVER / RETROUVER
- 2/5 - EMPRISE DES CONSTRUCTIONS IMPOSEE (REMISE / GARAGE / PAVILLON)
- 2/6 - CONSTRUCTIONS PARASITES / AJOUTS DONT LA DEMOLITION POURRA ETRE IMPOSEE
- 3- TRAME VEGETALE
- 3/1 - CLOTURE VEGETALISEE A CONSERVER / RETROUVER
- GRILLE VEGETALISEE
- 3/2 - ARBRE A CONSERVER / REMPLACER
- 3/3 - ALIGNEMENT D'ARBRES A CONSERVER / RETROUVER EVENTUELLEMENT
- 4- ESPACES SOUMIS A PROTECTION PARTICULIERE
- 4/1 - ESPACE DONT LE CARACTERE PIETONNIER DOIT ETRE MIS EN VALEUR
- 4/2 - ESPACE DONT LE CARACTERE PAYSAGER DOIT ETRE MIS EN VALEUR
- 4/3 - PASSAGE PUBLIC A CONSERVER
- 5- OCCUPATION DES PARCELLES
- 5/1 - CITE-JARDINS D'ORIGINE : PARCELLES RESIDENTIELLES
- 5/2 - SECTEUR D'IMPLANTATION DU PAVILLON DE L'AUREOLE (DEMOLI)
- 5/3 - CITE-JARDINS D'ORIGINE : EQUIPEMENTS PUBLICS
- 5/4 - PARCELLES HORS CITE-JARDINS D'ORIGINE
- 6- REPERAGES
- 6/1 - EXTRAITS DU PLAN I/4



PLAN

ECHELLE 1/500

VILLE DE Gennevilliers

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DIRECTION DU PROJET DES BOLS

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

DRAC

SDAP

NOVEMBRE 2011